

La retraite, ce n'est pas une question d'âge! Ne bloquons pas l'avenir des jeunes!

Pour se débarrasser progressivement de votre régime de retraite, votre employeur pourrait tenter de vous amadouer en vous proposant quelques

avantages immédiats, tout en forçant le syndicat à fermer la porte du régime aux jeunes. Les futurs salariés devraient alors se contenter d'un régime d'épargne, beaucoup moins avantageux.

Le régime à prestations déterminées, ne recevant plus de «sang neuf», vieillirait alors rapidement et deviendrait si coûteux pour l'employeur en pourcentage du salaire de ceux qui y cotisent encore qu'on ne pourrait plus espérer y apporter d'améliorations. Accepter ce genre de modifications, c'est donc geler à tout jamais le régime à son niveau actuel.

Et, même si un jour on voulait améliorer le régime, on ne pourrait pas compter sur l'appui des jeunes, car ils se rappelleraient la discrimination dont ils auraient été victimes

avant leur embauche et voudraient d'abord essayer d'améliorer leur régime, beaucoup moins généreux que celui des plus vieux.

Résultat : deux mauvais régimes de retraite, et un syndicat divisé. Tous sont perdants!

Conclusion

Que votre régime soit en déficit ou que votre employeur se dise à bout de ressources, sachez que plusieurs options peuvent être étudiées afin d'améliorer l'état de santé du régime et en assurer la viabilité. Beaucoup d'experts disent que c'est la gestion à trop court terme des régimes dans les années 1990 qui a mené aux problèmes actuels : on sait aujourd'hui qu'on peut prendre des moyens pour réduire le risque et assurer la viabilité d'un régime avec un niveau de risque acceptable.

Nous travaillons fort toute notre vie pour assurer notre niveau de vie à la retraite, et pour ne pas devenir un boulet pour nos enfants et nos proches.

Travaillons collectivement à préserver et à améliorer nos acquis pour assurer la sécurité de notre revenu à la retraite

et la dignité que nous revendiquons chaque jour, autant pour nous que pour les jeunes qui nous suivront!



**Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec**

FTQ

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Denise Gagnon
514 383-8014



**Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec**

FTQ

Depuis quelque temps, des employeurs affirment ne plus être capables de supporter les régimes de retraite, qu'ils considèrent risqués et trop généreux. Selon certains, ce sont les déficits importants qui justifient ce fait, mais, pour d'autres, il s'agit tout

simplement d'une façon de réduire les coûts de la main-d'œuvre.

Pour redresser la situation, bon nombre d'entre eux souhaitent carrément se débarrasser de ces régimes, tout de suite ou progressivement.

Comment?

En remplaçant les régimes à prestations déterminées par des régimes à cotisations déterminées, ou, à tout le moins, en fermant la porte des régimes existants aux futurs salariés.



Régime à prestations déterminées et régime à cotisations déterminées : toute une différence !

Régime à prestations déterminées : une rente garantie

Avec un régime à prestations déterminées, vous savez à l'avance comment votre rente sera fixée. Par exemple : 35 \$ par année de participation, ou 2 % par année de service créditée calculés sur le salaire des trois ou des cinq meilleures années.

La rente est garantie : c'est la caisse de retraite qui assume les risques.

Un exemple

Votre salaire annuel est de 45 000 \$. L'employeur et vous avez versé annuellement la cotisation qui était requise. Votre régime prévoit que, si vous partez à la retraite après 30 ans de service, vous recevrez une rente égale à 35 \$ par mois pour chaque année de service. Ainsi, jusqu'à votre décès, vous recevrez 12 600 \$ par année, sans compter les rentes que vous verseront les régimes de retraite publics.

Régime à cotisations déterminées : aucune garantie...mais des risques

Le régime à cotisations déterminées fixe quant à lui le montant de la cotisation annuelle de l'employeur et des salariés. On sait donc combien on y verse, mais on ne sait pas combien on aura à la retraite. Durant toute votre retraite, ce que vous pourrez retirer dépendra de ce qu'il vous reste en caisse et du rendement que vous aurez réussi à obtenir. Avec ce type de régime, ce sont les membres qui assument 100 % des risques et qui gèrent leurs revenus une fois à la retraite.

Un exemple

Les parties patronale et syndicale ont négocié une cotisation de 8 % du salaire au régime de retraite, partagée à parts égales entre les employés et l'employeur. À votre retraite, à 60 ans, on vous annonce que la somme accumulée dans votre compte est de 118 000 \$. Combien allez-vous pouvoir retirer de votre fonds de retraite chaque

année pour vivre confortablement, tout en vous assurant un revenu jusqu'à votre décès? Impossible de le savoir! Les seuls montants déterminés à l'avance seront ceux que vous recevrez de la Régie des rentes du Québec et du système de revenu de retraite du Canada, qui, au mieux, vous donneront entre 12 000 \$ et 16 000 \$ par année, ce qui est inférieur au seuil de pauvreté. Et vous risquez de constater que vos 118 000 \$ ne vous mèneront pas bien loin...

4 raisons pour maintenir un régime de retraite à prestations déterminées et vivre sa retraite en toute sécurité !

1. Ce régime vous garantit votre rente de retraite jusqu'à la fin de vos jours.
2. On en a plus pour notre argent! Avec des cotisations semblables à celles d'un autre type de régime, il offre un revenu plus élevé à la retraite. En particulier, la meilleure performance financière qu'il peut réaliser permet d'obtenir à la retraite un revenu deux fois plus élevé qu'un régime à cotisations déterminées et ce, avec moins de risques pour vous!
3. Les risques associés au rendement et à l'espérance de vie sont assumés collectivement et pas seulement par vous. Impossible de vous retrouver devant rien.
4. Pendant votre retraite, vous n'avez pas à gérer votre portefeuille; ainsi, vous n'avez pas à vous préoccuper des fluctuations du marché, des frais administratifs et des faibles rendements. Vous ne vivez pas d'insécurité.

